

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2018/12/18-18

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 18 décembre 2018, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis du conseil du SCASC en date du 29 novembre 2018 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

**OBJET : cession des PC : révision de la procédure (système de ticket),
nouveaux critères d'attribution**

Le conseil d'administration approuve la révision de la procédure (système de ticket), de cession de PC et notamment les nouveaux critères d'attribution.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 18 décembre 2018



Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université